

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 juin 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur le projet de loi modifiant le Code électoral et relatif
à l'élection des députés.*

Par M. Jacques LARCHÉ,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Gilbert Bonnemaïson, député, sous le numéro 2743.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Jacques Roger-Machart, député, président, Paul Girod, sénateur, vice-président ; Gilbert Bonnemaïson, député, Jacques Larché, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Alain Richard, François Massot, Guy Ducoloné, Pierre-Charles Krieg, Pascal Clément, députés ; MM. Michel Giraud, Pierre Ceccaldi-Pavard, Marc Bécam, Félix Ciccolini, Charles Lederman, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Jean-Pierre Michel, Georges Labazée, Roger Rouquette, Mme Denise Cacheux, MM. Daniel Le Meur, Emmanuel Aubert, Jacques Dominati, députés ; MM. Pierre Salvi, Etienne Dailly, François Collet, Jean Arthuis, Jean-Pierre Tizon, Michel Darras, Jacques Eberhard, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 2601, 2619 et in-8° 770.
2^e lecture : 2734.

Sénat : 1^{re} lecture : 260, 301 et J° 109 (1984-1985).

Elections et référendums. — Cautionnement - Déclarations de candidature - Départements - Députés - Elections législatives - Elections partielles - Propagande - Partis et groupements politiques - Radiodiffusion et télévision - Représentation proportionnelle - Saint-Pierre-et-Miquelon - Scrutin de liste - Scrutin majoritaire - Code électoral.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant le Code électoral et relatif à l'élection des députés s'est réunie à l'Assemblée nationale le jeudi 6 juin 1985.

Son Bureau a été ainsi constitué :

- M. Jacques Roger-Machart, député, président ;
- M. Paul Girod, sénateur, vice-président.

M. Gilbert Bonnemaïson, député, et M. Jacques Larché, sénateur, ont ensuite été nommés rapporteurs.

Après les interventions des deux rapporteurs, qui ont rappelé les raisons qui avaient respectivement déterminé la position de l'Assemblée nationale et du Sénat, et les observations de MM. Pierre-Charles Krieg et Guy Ducoloné, M. Jacques Roger-Machart a constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commission mixte paritaire de parvenir à un accord sur le texte du projet de loi.